



Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des Élus de la commune de Miramont-Sensacq 40320

Annexe à la délibération n°2020_05_02 du 25 mai 2020

Population totale : 367

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire :	25.5 %
+	
- Adjoints : 9.9% x 3 adjoints =	29.7%
Total	55.20%

INDEMNITÉS ACCORDÉES		
Fonction	Nom, Prénom	Taux de l'indice brut terminal
Maire	BEAUMONT Pascal	25.5%
1 ^{er} adjoint	LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc	9.9%
2 ^{ème} adjoint	DELHOSTE Jean Luc	9.9%
3 ^{ème} adjoint	THEUX Sabine	9.9%
TOTAUX		55.20%

Fait à Miramont-Sensacq, le 25 mai 2020

Le Maire,
Pascal BEAUMONT

